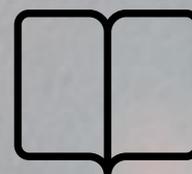


iSATIS
Formation



CATALOGUE
FORMATIONS
2022

Handicap et troubles psychiques
DES TROUBLES À ÉCLAIRCIR ?

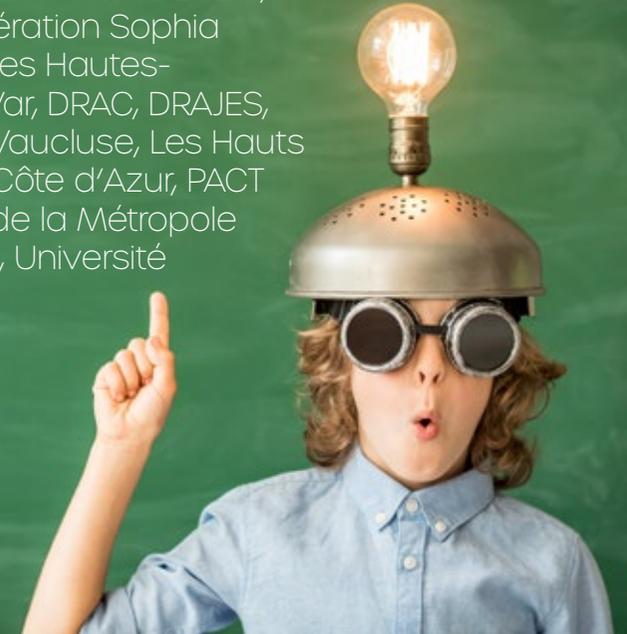
NOUS NE SOMMES SATISFAITS... QUE SI VOUS L'ÊTES !

- **99 %** de nos stagiaires sont satisfaits quant à la **qualité de l'animation** des formations.
- **98 %** des stagiaires estiment que la formation a répondu aux **objectifs visés**
- **98 %** des stagiaires affirment être satisfaits du **déroulement général** de la formation dispensée.

[Données issues des questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires ayant suivi une formation figurant au catalogue entre septembre 2020 et octobre 2021 ; résultats portant sur 19 formations réalisées et 341 réponses obtenues sur les critères demandés]

DES COLLECTIVITÉS,
DES ASSOCIATIONS, DES
ENTREPRISES, PETITES ET
GRANDES, ONT CHOISI
ISATIS FORMATION !

ADSEA, Air France, APF France handicap, API
Provence, APREH, ARI, Association DECLIC,
Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis, Département des Hautes-
Alpes, Département du Var, DRAC, DRAJES,
Fondation de Nice, HAS Vaucluse, Les Hauts
de l'Arc, Métropole Nice Côte d'Azur, PACT
Soutien à Domicile, PLIE de la Métropole
Nice Côte d'Azur, UNAPEI, Université
Aix-Marseille...

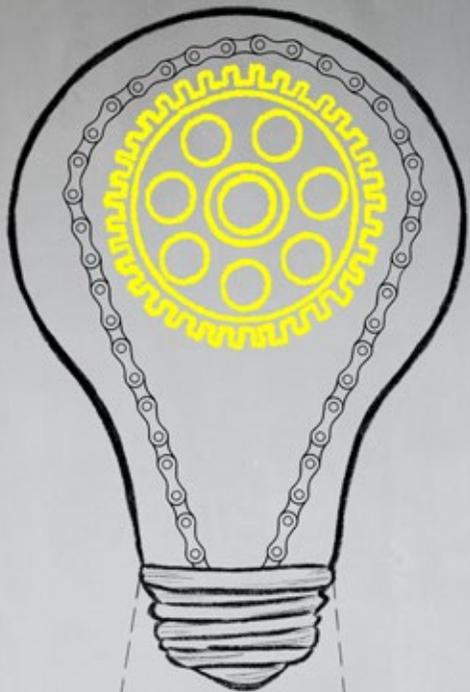


"Quelques informations réglementaires
(parce qu'il les faut bien)"

N° SIRET 410 516 157 00790

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 06 06744 06 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur





sommaire



EN SAVOIR PLUS

... sur l'association ISATIS - P.4

... sur le service ISATIS Formation - P.5

DÉCOUVRIR NOS FORMATIONS

CONNAISSANCE DES TROUBLES PSYCHIQUES ET DU HANDICAP PSYCHIQUE

- [PF01] Troubles psychiques et handicap psychique : de quoi parle-t-on ? - P.7
- [PF02] Troubles psychiques chez les jeunes adultes : de quoi parle-t-on ? - P.8

ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

- [PF03] Accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ? - P.10
- [PF04] Accompagner des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ? - P.11
- [PF05] Services à la personne, maladie et handicap psychique : comment intervenir à domicile ? - P.12

EMPLOI ET TROUBLES PSYCHIQUES

- [PF06] Encadrer et accompagner des travailleurs en situation de handicap psychique en ESAT - P.14
- [PF07] Etre un travailleur en ESAT : ça veut dire quoi ? - P.15

ANALYSE DES PRATIQUES

- [PF08] Analyse des pratiques professionnelles - P.17

CGV - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Conditions Générales de Vente - P.19
- Règlement intérieur applicable aux stagiaires - P.20



“ISATIS, association innovante dans le champ du handicap psychique, n’a de cesse de se développer en lançant de nouveaux dispositifs d’accompagnement des personnes.

Pour rester dans cette mouvance créative, nous vous proposons des prestations de formation originales, issues de nos expériences de terrain.

Découvrez toutes nos offres *clés en main* en feuilletant notre catalogue ou contactez-nous pour une prestation sur-mesure, parfaitement adaptée à vos besoins.”

JEAN-CLAUDE GRECO
Directeur Général d’ISATIS



*** SIGLES ET ACRONYMES... SOS !**

ESAT : établissement et service d'aide par le travail
FAM : foyer d'accueil médicalisé
GEM : groupe d'entraide mutuelle
PAS : prestations d'appuis spécifiques

SAG : service d'accompagnement global
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAS : service d'accompagnement santé
SRS : service relai santé

CHOISIR ISATIS FORMATION, POUR APPRENDRE, COMPRENDRE, PARTAGER, AGIR, SURMONTER...



—NOS FORMATEURS—

ISATIS Formation dispose d'un réseau de formateurs intervenant principalement en régions Sud PACA, Corse et Occitanie, mais également partout en France en fonction de vos besoins.

Tous nos formateurs accompagnent au quotidien des personnes souffrant de troubles psychiques sur les aspects essentiels de la vie sociale, de l'emploi et du logement.

—NOTRE MÉTHODE PÉDAGOGIQUE—

Transmettre dans le partage, voici ce qui définit notre méthode pédagogique. Dans le cadre d'une formation, l'apport des connaissances, certes essentiel, doit s'accompagner d'une transmission d'expériences et d'un partage de moments de vie avec les participants, au travers d'études de cas ou de mises en situation.

Pour ce faire, nous étudions les problématiques soumises par les stagiaires de façon à illustrer la pratique professionnelle et confronter la théorie à la réalité du terrain. Notre principal objectif est de rester au plus près des besoins et attentes des participants, afin de faciliter la mise en application des apports théoriques et pratiques dispensés durant la formation.

—NOS PROGRAMMES DE FORMATION—

Le format **intra-entreprise**, proposé pour chacune de nos formations, présente l'avantage de répondre à vos besoins spécifiques et permet de créer une synergie unique qui renforce la cohésion des équipes.

Basée sur un principe d'interactivité entre des professionnels issus de structures différentes, la formation **interentreprises** favorise quant à elle les échanges autour de méthodes et pratiques professionnelles variées.

—ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP—

Les formations proposées dans ce catalogue peuvent être adaptées aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, contactez votre interlocutrice ISATIS Formation, Emmanuelle DURENNE, par téléphone au 04 92 07 50 50 ou par e-mail à e.durenne@isatis.org.

NOS PROGRAMMES DE FORMATION SONT ADAPTÉS ET PEUVENT ÊTRE REVISITÉS EN FONCTION DE VOS BESOINS, DE VOS OBJECTIFS ET DES COMPÉTENCES VISÉES.

CONNAISSANCE DES TROUBLES PSYCHIQUES ET DU HANDICAP PSYCHIQUE



Troubles psychiques et handicap psychique : de quoi parle-t-on ?

Troubles psychiques chez les jeunes adultes : de quoi parle-t-on ?



ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org



PFO1

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

TROUBLES PSYCHIQUES ET HANDICAP PSYCHIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Niveau 1 - Sensibilisation

Un handicap reconnu tardivement, en 2005, dans le cadre de la loi pour "l'égalité des droits et des chances", la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à propos duquel des zones d'incompréhension subsistent. Cette sensibilisation permet de clarifier la notion de troubles psychiques et d'apporter un éclairage sur l'inscription du handicap psychique dans la société.

Objectifs

- > Comprendre et différencier les représentations, idées reçues, de la réalité des troubles psychiques.
- > Identifier les origines et les caractéristiques des troubles psychiques.
- > Comprendre le cadre législatif de la reconnaissance du handicap psychique.

Contenu

- > Regard de la société sur le handicap psychique : quelle représentation, pour quelle réalité ?
- > Définition et clarification des notions de handicap mental et de handicap psychique : quelles différences majeures ?
- > Déclinaison des différentes pathologies rencontrées dans la problématique de troubles psychiques, leurs caractéristiques.
- > Manifestations et répercussions sociales des troubles psychiques.
- > Etat des lieux et évolution de la prise en charge (champs sanitaire, médico-social et socioprofessionnel).
- > Repères législatifs et reconnaissance du handicap.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES +

Un apport théorique accessible et enrichi de témoignages.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants



INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS.



DURÉE

1 jour (7 heures)



LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande.



DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.



TARIF

1300 € / session

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

Troubles psychiques et handicap psychique : de quoi parle-t-on ?

Troubles psychiques chez les jeunes adultes : de quoi parle-t-on ?



ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org



PF02

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

TROUBLES PSYCHIQUES CHEZ LES JEUNES ADULTES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

On estime que 80 % des troubles psychiques se déclarent entre 15 et 25 ans. La souffrance psychique reste aujourd'hui un sujet tabou dans notre société et pourtant elle ne cesse de s'affirmer chez les jeunes. Nous vous proposons, à travers cette journée de formation, de répondre aux questions qui se posent quant à la santé mentale des jeunes adultes et la manière dont on peut intervenir pour les soutenir et les accompagner.

Objectifs

- > Identifier et différencier les représentations, idées reçues, de la réalité des troubles psychiques.
- > Comprendre ce que vit un jeune souffrant de troubles psychiques / en situation de handicap psychique.
- > Etre en mesure de proposer un accompagnement adapté à ce jeune public.

Contenu

- > Regard de la société sur le handicap psychique : quelles représentations, pour quelle réalité ?
- > Fonctionnement psychique et pathologies chez le jeune adulte.
- > Manifestations et répercussions sociales.
- > Contexte environnemental du jeune : la singularité des situations.
- > L'accompagnement du jeune souffrant de troubles psychiques dans son projet d'insertion professionnelle : les étapes essentielles.
- > Ecoute, attitude et posture professionnelle : les enjeux de la rencontre dans l'accompagnement.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES +

Une sensibilisation basée sur des apports théoriques et des études de situations.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout professionnel intervenant auprès de jeunes adultes souffrant de troubles psychiques ou troubles du comportement

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants



INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS



DURÉE

1 jour (7 heures)



LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande



DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.



TARIF

1300 € / session

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes); frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

BON À SAVOIR !

Cette formation peut se dérouler sur **2 jours**, avec des études de cas et de situations plus approfondies.

ACCOMPAGNEMENT
D'UNE PERSONNE
SOUFFRANT
DE TROUBLES
PSYCHIQUES



ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Accompagner des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Services à la personne, maladie et handicap psychique : comment intervenir à domicile ?

ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

 PFO3

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

ACCOMPAGNER DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES : QUELLE RÉALITÉ POUR LE PROFESSIONNEL ?

Qu'il soit réalisé en institution, à domicile, qu'il soit collectif ou individuel, l'accompagnement peut conduire le professionnel à gérer des situations particulières, complexes, voire critiques. Ces deux jours de formation permettent de redéfinir les contours d'un accompagnement adapté aux personnes souffrant de troubles psychiques et d'aider le professionnel à se situer à une "juste" place dans sa mission.

Objectifs

- > Identifier les différents modes d'accompagnement.
- > Comprendre les enjeux de la rencontre pour la personne et le professionnel.
- > Être en mesure de proposer un accompagnement adapté.
- > Connaître les dispositifs et relais spécifiques externes.

Contenu

- > Troubles psychiques et handicap psychique : de quoi parle-t-on ?
- > L'accompagnement dans tous ses états : seul, binôme, pluridisciplinaire, à domicile.
- > L'accompagnement de la personne dans sa singularité.
- > La rencontre, une étape nécessaire à l'accompagnement.
- > La gestion des situations particulières et conflictuelles.
- > Les attitudes à éviter et celles à privilégier au travers des entretiens individuels, du collectif, des visites à domicile.
- > La place et le rôle du professionnel dans la relation.
- > L'importance des regards croisés des professionnels et du travail en réseau.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Études de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Brainstorming / rafraichissement des connaissances.
- > Évaluation / test final de connaissances.
- > Évaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Formation dispensée par un formateur spécialisé, professionnel "de terrain". Apport de connaissances renforcé par des études de situation et une mise en pratique.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'accompagnement
Aucun prérequis nécessaire
Jusqu'à 12 participants

INTERVENANT

Un professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS.

DURÉE 2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

TARIF

2600 € / session de 2 jours

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Accompagner des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Services à la personne, maladie et handicap psychique : comment intervenir à domicile ?

ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

 PFO4

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

ACCOMPAGNER DES JEUNES ADULTES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES : QUELLE RÉALITÉ POUR LE PROFESSIONNEL ?

On estime que 80 % des troubles psychiques se déclarent entre 15 et 25 ans. La souffrance psychique reste aujourd'hui un sujet tabou dans notre société et pourtant elle ne cesse de s'affirmer chez les jeunes. Nous vous proposons, à travers cette journée de formation, de répondre aux questions qui se posent quant à la santé mentale des jeunes adultes et la manière dont on peut intervenir pour les soutenir et les accompagner.

Objectifs

- > Identifier et différencier les représentations, idées reçues, de la réalité des troubles psychiques.
- > Comprendre ce que vit un jeune souffrant de troubles psychiques / en situation de handicap psychique.
- > Etre en mesure de proposer un accompagnement adapté à ce jeune public.

Contenu

- > Regard de la société sur le handicap psychique : quelles représentations, pour quelle réalité ?
- > Fonctionnement psychique et pathologies chez le jeune adulte.
- > Manifestations et répercussions sociales.
- > Contexte environnemental du jeune : la singularité des situations.
- > L'accompagnement du jeune souffrant de troubles psychiques dans son projet d'insertion professionnelle : les étapes essentielles.
- > Ecoute, attitude et posture professionnelle : les enjeux de la rencontre dans l'accompagnement.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Brainstorming / rafraichissement des connaissances.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Une formation basée sur des apports théoriques et des études de situations.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'accompagnement

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants

INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS.

DURÉE

2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

TARIF

2600 € / session de 2 jours

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Accompagner des personnes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Accompagner des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques : quelle réalité pour le professionnel ?

Services à la personne, maladie et handicap psychique : comment intervenir à domicile ?

ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

 PF05

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

SERVICES À LA PERSONNE, MALADIE ET HANDICAP PSYCHIQUE : COMMENT INTERVENIR À DOMICILE ?

Les services d'aide et de soutien à domicile se retrouvent souvent démunis face aux personnes handicapées psychiques. Nous proposons, au travers de cette formation, d'apporter un éclairage sur la problématique des troubles psychiques et de permettre aux professionnels, d'une part, de mieux connaître les particularités de cette population et, d'autre part, de développer certaines compétences relationnelles visant à faciliter l'accompagnement de ces personnes à leur domicile.

Objectifs

- > Repérer les particularités et caractéristiques des troubles psychiques et du handicap psychique.
- > Identifier l'impact social et les conséquences du handicap psychique.
- > Comprendre les difficultés rencontrées par les personnes souffrant de troubles psychiques, leurs particularités.
- > Comprendre l'impact de l'intervention à domicile pour une personne souffrant de troubles psychiques.
- > Mieux appréhender l'attitude et le mode de communication à adopter avec les personnes souffrant d'un handicap psychique.
- > Identifier les potentialités mais aussi les limites de l'intervention du professionnel à domicile.

Contenu

- > Regard de la société sur le handicap psychique : nos représentations et la réalité sur ce handicap.
- > Handicap psychique : de quoi parle-t-on ?
- > Manifestations et répercussions des troubles psychiques dans le quotidien d'une personne et dans son logement.
- > Aider et accompagner une personne dans sa singularité : qu'est-ce que cela signifie ?
- > Place et posture du professionnel intervenant à domicile : comment réagir, quelle est la "bonne distance" à observer ?
- > Les problèmes et/ou difficultés liés au handicap psychique : les signes qui peuvent alerter le professionnel et les actions correctives à mettre en place.
- > Les situations difficiles et/ou conflictuelles : attitudes à éviter et celles à privilégier.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Brainstorming / rafraîchissement des connaissances.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Une formation basée sur des apports théoriques et des mises en situation concrètes.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout intervenant à domicile (service à la personne) auprès de personnes handicapées psychiques

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants

INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS

DURÉE

2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

TARIF

2600 € / session de 2 jours

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

**EMPLOI ET
TROUBLES
PSYCHIQUES**



ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

ENCADRER ET ACCOMPAGNER DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE EN ESAT : QUELLE RÉALITÉ POUR LE PROFESSIONNEL ?

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) accueillent une population de plus en plus concernée par un handicap psychique. Il en résulte souvent, pour les équipes d'encadrement, des difficultés dans la prise en charge de ce public. Cette évolution rend nécessaire l'adaptation des dispositifs d'accompagnement des personnes accueillies. C'est pourquoi, munis de notre expérience, nous proposons ce module de formation en prise directe avec la réalité de terrain des ESAT.

Objectifs

- > Comprendre les particularités des troubles psychiques et du handicap psychique.
- > Comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap psychique dans le travail.
- > Etre en mesure de mieux adapter et ajuster sa pratique professionnelle à un public spécifique.
- > Identifier la place et le rôle de l'encadrant face à ce public.
- > Appréhender les différents modes d'accompagnement au travail.

Contenu

- > Troubles psychiques : de qui et de quoi parle-t-on ? Quelles représentations, quelle réalité ?
- > Manifestations et répercussions des troubles psychiques sur l'environnement social et professionnel.
- > La gestion des situations particulières et conflictuelles.
- > Les attitudes à éviter et celles à privilégier.
- > La prise en compte du projet de vie du travailleur souffrant de troubles psychiques dans son suivi professionnel.
- > Le cadre et l'environnement de travail en ESAT.
- > Les pratiques et contraintes professionnelles face au handicap psychique : comment concilier ces paramètres ?
- > L'accessibilité et la compensation du handicap psychique dans l'emploi.
- > La spécificité (potentialités et limites) de l'accompagnement de ce public en ESAT.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Brainstorming / rafraichissement des connaissances.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Formation animée par un binôme de professionnels expérimentés dans l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap psychique.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout professionnel intervenant auprès de travailleurs handicapés en ESAT ou en entreprise adaptée

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants

INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements de l'association

DURÉE

2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande

DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

TARIF

2600 € / session de 2 jours

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

ETRE UN TRAVAILLEUR EN ESAT : ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Les travailleurs en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), comme tout salarié, ont accès à la formation professionnelle et ont besoin d'y recourir pour monter en compétences et se professionnaliser. Nous avons pensé cette formation comme un "prérequis", une première étape indispensable pour poursuivre ce parcours en ESAT. Quel est mon environnement de travail, quelle attitude avoir avec un client ? Quels sont mes droits et devoirs, quel doit être mon positionnement ? Autant de questions auxquelles nous allons répondre lors de cette journée de formation.

Objectifs

- > Comprendre le cadre et l'environnement dans lequel j'évolue : l'ESAT.
- > Identifier mes droits et devoirs en tant que travailleur en ESAT.
- > Etre en mesure de mieux adapter et ajuster ma pratique professionnelle (savoir-faire et savoir-être) dans la relation d'équipe et dans la relation avec le client.
- > Repérer comment prendre soin de moi pour me sentir bien dans un cadre professionnel.

Contenu

Fonctionnement d'un ESAT et place du travailleur dans la structure

- > Les changements liés au passage du CAT à l'ESAT : connaître son environnement de travail.
- > Les droits et devoirs du travailleur en ESAT : quelques bases réglementaires à connaître.
- > Représenter son ESAT / son association : ça signifie quoi ?

Postures et attitudes professionnelles du travailleur en ESAT

- > Les relations avec la clientèle.
- > Savoir travailler en équipe : trouver sa place dans un collectif de travail.
- > Prendre soin de soi : comment se préparer à travailler et se sentir bien.

Moyens et méthodes pédagogiques

- > Apport de connaissances théoriques.
- > Etudes de cas et mises en situation.
- > Partage d'expériences.
- > Présentation multimédia.
- > Remise d'un support de formation (incluant une bibliographie).

Suivi et évaluation

- > Tour de table (présentations, attentes...).
- > Questionnaire de positionnement.
- > Evaluation / test final de connaissances.
- > Evaluation "à chaud" à l'issue de la formation.
- > Questionnaire de satisfaction du stagiaire.
- > Attestation de formation, feuille d'émargement.

LES

Une approche concrète et accessible de cette thématique, pour en faciliter la compréhension et l'assimilation.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout travailleur en ESAT en situation de handicap psychique

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants



INTERVENANT

Psychologue clinicien, professionnel de l'accompagnement au sein des services et établissements d'ISATIS



DURÉE

1 jour (7 heures)



LIEU

Sur site (intra-entreprise)

Formation réalisable inter-entreprises sur demande



DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.



TARIF

1300 € / session

Tarif intra-entreprise quel que soit le nombre de participants (limité à 12 personnes) ; frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) étudiés lors de la réalisation du devis.

BON À SAVOIR !

Cette formation peut se dérouler sur **2 jours**, avec des études de cas et de situations plus approfondies.

ANALYSE DES PRATIQUES



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Objectifs

- > Permettre aux équipes d'engager un travail collectif sur leurs postures et pratiques professionnelles.
- > Construire ensemble une réflexion basée sur l'échange et l'élaboration de solutions partagées.
- > Appliquer la méthodologie de réflexion à apporter dans sa pratique professionnelle.

Méthodologie

Chaque situation est analysée au moyen de plusieurs approches :

- > institutionnelle (cadre officiel, statuts et rôles, lois...)
- > sociologique (cadre de vie, place dans le groupe...)
- > psychologique et psychanalytique

Déroulement d'une séance

Le rituel de démarrage

- > L'intervenant présente les objectifs, le déroulement de la séance et permet le choix de la situation qui sera exposée puis analysée.
- > Les participants proposent le sujet de la situation qu'ils pourraient exposer.

L'exposé

- > Un participant expose une situation professionnelle qui lui a posé problème.
- > Au besoin, l'intervenant précise le champ de réflexion et rappelle les consignes de temps et de contenu.

Les questions

- > Les participants posent des questions à l'exposant pour recueillir plus d'éléments d'information sur la situation traitée.

- > L'intervenant recentre les échanges, les oriente vers un niveau d'analyse non abordé.

Le travail sur l'amont de la situation traitée

- > Les participants émettent des hypothèses pour la compréhension et la recherche du modifiable.
- > L'intervenant recentre, guide et veille aux différents niveaux d'analyse.

La conclusion

- > L'exposant réagit à ce qu'il a entendu tandis que l'intervenant est garant de la consigne et du temps.

L'analyse du fonctionnement

- > L'intervenant dirige l'analyse du fonctionnement du groupe, avec le concours des participants.

Moyens pédagogiques

- > Analyse de cas pratiques.
- > Bibliographie et sites de référence.

Suivi et évaluation

- > Synthèse intermédiaire.
- > Bilan final en fin de prestation.
- > Questionnaire de satisfaction.

LES +

Psychologue clinicien expérimenté en analyse des pratiques et supervision d'équipes.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Equipes professionnelles et collectifs de travail

Aucun prérequis nécessaire

Jusqu'à 12 participants



DURÉE

1 séance de 2 h / mois

Durée moyenne indicative d'une séance.



LIEU

Sur site (intra-entreprise)



DATES ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION

Suite à notre premier entretien, par e-mail ou téléphone, nous déterminerons ensemble les dates de formation en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.



TARIF

300 € / séance

La prestation d'analyse des pratiques professionnelles comprend plusieurs séances dans l'année.

Les frais annexes éventuels (déplacement, hébergement, etc.) sont étudiés lors de la réalisation du devis.



ACCESSIBILITÉ PSH

Merci de nous contacter afin que nous envisagions l'adaptation ou l'orientation nécessaire pour les personnes en situation de handicap.



ISATIS FORMATION

Emmanuelle DURENNE
04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

[Date révision : 11/2021] – N° version : V2]

DÉSIGNATION

ISATIS Formation est un organisme de formation continue, déclaré auprès du Préfet de région Sud PACA sous le numéro 93 0600674406. ISATIS Formation développe, propose et dispense des prestations de formation dans le cadre des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances et de l'expérience.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux formations délivrées par ISATIS Formation.

CONTRACTUALISATION

Dès réception du bulletin d'inscription, une convention ou un contrat de formation est adressé au client ou au stagiaire. Un exemplaire doit être renvoyé signé (par e-mail ou par courrier) au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

La convocation est envoyée (par e-mail) 10 jours avant le début du stage.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Ensemble des formations délivrées par ISATIS Formation

Les droits d'exploitation incluant des droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent, sauf clause contraire, la propriété exclusive d'ISATIS Formation et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers et tout ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Formations PSSM

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux manuels, notes des formateurs, présentation PSSM, supports média, audio, vidéo, brochures, les dénominations marques et logos, etc., utilisés dans les formations PSSM ainsi que toute autre matériel ou documentation mis à disposition du Formateur dans le cadre de la formation et de son action

(les « Matériels Pédagogiques PSSM France »), resteront la propriété entière et exclusive de PSSM France. Ces Matériels Pédagogiques PSSM France ne peuvent être reproduits ou copiés en aucune forme sans l'accord préalable, exprès et écrit d'un représentant qualifié et mandaté de PSSM France. Les Matériels Pédagogiques PSSM France sont protégés notamment par les droits d'auteurs et les dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

CONFIDENTIALITÉ

ISATIS Formation s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation.

RESPONSABILITÉ

ISATIS Formation s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'ISATIS Formation ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'ISATIS Formation.

ANNULATION PAR LE CLIENT

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, les sommes dues par le client ne peuvent être imputées sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. En cas d'absence ou d'annulation par le client, ce dernier doit prévenir l'organisme de formation par écrit dans les plus brefs délais. En cas d'annulation de la formation par le client, ISATIS Formation se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation,
- si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la formation,
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont de 100 % du prix de

la formation.

En cas d'annulation de la formation en raison d'un arrêt maladie du stagiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer les frais liés à la restauration et/ou à l'hébergement s'ils ont été réservés. Dans ce cas, les coûts pédagogiques ne seront pas facturés.

ANNULATION PAR ISATIS FORMATION

ISATIS Formation se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie d'un formateur...) sans dédommagement, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

ISATIS Formation ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

TARIFS

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle d'ISATIS Formation ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

FACTURATION ET DÉLAIS DE PAIEMENT

La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client à réception de la facture et dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement sera communiqué à l'organisme de formation. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, le centre de formation facturera au client les sommes réellement

dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Dans le cas où le client est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation. À l'expiration de ce délai, le client versera 30 % du prix convenu. Les 70% restant seront réglés après la réalisation de l'action de formation.

CONDITIONS RESTRICTIVES

ISATIS Formation se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

ISATIS Formation s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'ISATIS Formation. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à ISATIS Formation - Villa Doucet - 5, avenue Ernest Lairolle - 06100 Nice.

LITIGE

En cas de litige qui n'aurait pu trouver un règlement amiable, la loi française est seule applicable. Tout contentieux lié à la signature, l'interprétation, l'exécution ou encore la résiliation de la convention de formation et la convention d'engagement du formateur accrédité sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du tribunal compétent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

[Date révision : 11/2021 – N° version : V2]

OBJET

Article 1

Le service ISATIS Formation de l'association ISATIS est un organisme de formation domicilié au 5, avenue Ernest Lairolle, 06100 Nice.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 93 06 06744 06 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L.6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par l'association ISATIS et ce pour la durée de la formation ou de l'intervention suivie.

Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanction.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2

La formation se déroulant dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

RÈGLES DISCIPLINAIRES

Article 3

Les horaires de stages sont fixés par l'association ISATIS et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Article 4

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 5

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ;
- de fumer ou de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;
- de quitter le stage sans motif ;
- d'emporter quelque objet que ce soit sans autorisation écrite ;
- sauf autorisation expresse du formateur, d'enregistrer ou de filmer la session de formation.

MESURES COVID-19

Article 6

- Respect des distances de sécurité (> 1 m) dès l'accueil des participants et durant l'ensemble de la formation.
- Rappel verbal aux stagiaires des gestes à respecter ; affichage des consignes sanitaires et des gestes barrière ; relecture collective en début de formation.
- Mise à disposition sur site du matériel nécessaire permettant le respect des gestes barrières.
- Maintien des portes en position ouverte

durant toute la formation pour éviter la manipulation des poignées de porte.

- Aération des espaces de travail (a minima pendant 15 minutes toutes les 3 heures).

- Port du masque : le port du masque n'est pas obligatoire lorsque les règles de distanciation physique (> 1 m) sont respectées. Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique (> 1 m) ne peut pas être respectée. Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.

SANCTIONS

Article 7

Tout agissement considéré comme fautif par le dirigeant de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le dirigeant de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 8

Un exemplaire du présent règlement est transmis à chaque stagiaire avec la fiche d'inscription. Le stagiaire en prend connaissance et s'engage à respecter les termes de ce règlement intérieur lors de son inscription définitive.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 9

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 30 septembre 2021.





PARLEZ-NOUS DE
VOTRE **PROJET**
DE FORMATION,
DE VOTRE **SITUATION**
PARTICULIÈRE...



Villa Doucet - 5, avenue Ernest Lairolle
06100 Nice
Tél. 04 92 07 50 50
e.durenne@isatis.org

www.isatis.org/service-isatis-formation